



**Du 15 septembre au 29 décembre 2011**

**Débat public  
Aqua Domitia**

**Réunion territoriale de Gigean**

**Maillon Val d'Hérault**

**24 novembre 2011**

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Aqua Domitia



# Programme



Philippe Marzolf, CPDP	(10')
Film de présentation du projet, BRL	(5')
Enseignements à mi-parcours du débat public, par les membres de la CPDP	(15')
Echanges avec le public	(10')
Béatrice Négrier, Région Languedoc-Roussillon et Eric Belluau, BRL	(20')
Echanges avec le public	(60')
<u>Interventions (intercalées entre les échanges avec le public) :</u>	
Louis Pouget, Communauté d'agglomération de Montpellier	
Michel Pontier, Chambre d'agriculture de l'Hérault	
Céline Hugodot, ASA du Canal de Gignac	





## Le débat public La saisine de la CNDP

**BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a saisi la CNDP le 29 décembre 2010, le volume du transfert d'eau inter-bassins étant supérieur à 1m<sup>3</sup>/seconde**

La Commission nationale du débat public (CNDP), chargée de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'infrastructures » :

- A décidé le 2 février 2011 d'organiser un débat public sur ce projet
- A nommé le président puis les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP), pour organiser le débat en toute indépendance et neutralité



# Le débat public : objectifs et suites



## Objectifs

Permettre au public :

- De s'informer sur le projet
- D'obtenir des réponses à ses questions
- De donner son avis sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques

## Suites

- Dans les 2 mois qui suivent le débat, la CPDP et la CNDP publient respectivement un compte rendu puis un bilan du débat
- Dans les 3 mois qui suivent ces publications, le maître d'ouvrage rend publique sa décision quant au principe et aux conditions de poursuite du projet (maintien, modifications, abandon)



## Le débat public : ses principes

- **Transparence** : toutes les informations sont mises à la disposition du public
- **Equivalence** : toutes les personnes concernées peuvent exprimer leur point de vue
- **Argumentation** : toutes les opinions exprimées doivent être argumentées



# Les documents du débat élaborés



## Par la CPDP

- Le journal du débat (7500 exemplaires) : 3 numéros, le 1<sup>er</sup> avec carte T
- Un dépliant en 3 volets (80 000 exemplaires), distribué dans les mairies et sur les lieux de passage des communes accueillant les réunions
- Un site internet avec tous les documents utiles au débat, les questions et les avis exprimés
- Une lettre d'information périodique

## Par le maître d'ouvrage

- Son dossier (120 pages) et sa synthèse (8 pages)
- Les études déjà réalisées



## Les contributions en cours de débat

- Tous les avis, contributions écrites et audiovisuelles ainsi que les délibérations sont rendus publics
- Les cahiers d'acteurs retenus par la CPDP sont publiés et diffusés sur support papier (contributions écrites de maximum 12000 signes sur 4 pages, répondant aux questions du débat)
- Les études et documents complémentaires sont également publiés





## Le site internet [www.debatpublic-aquadomitia.org](http://www.debatpublic-aquadomitia.org)

Conçu pour favoriser la participation au débat, il offre :

- L'accès aux informations et documents
- L'accès au système Questions/réponses
- Des espaces de discussion thématiques et territoriaux
- La diffusion en direct de 7 réunions (ouverture, 5 réunions thématiques, clôture)
- Des interviews vidéo des participants qui souhaitent donner leur avis.







## 13 réunions publiques

Une réunion d'ouverture

5 réunions thématiques

6 réunions territoriales

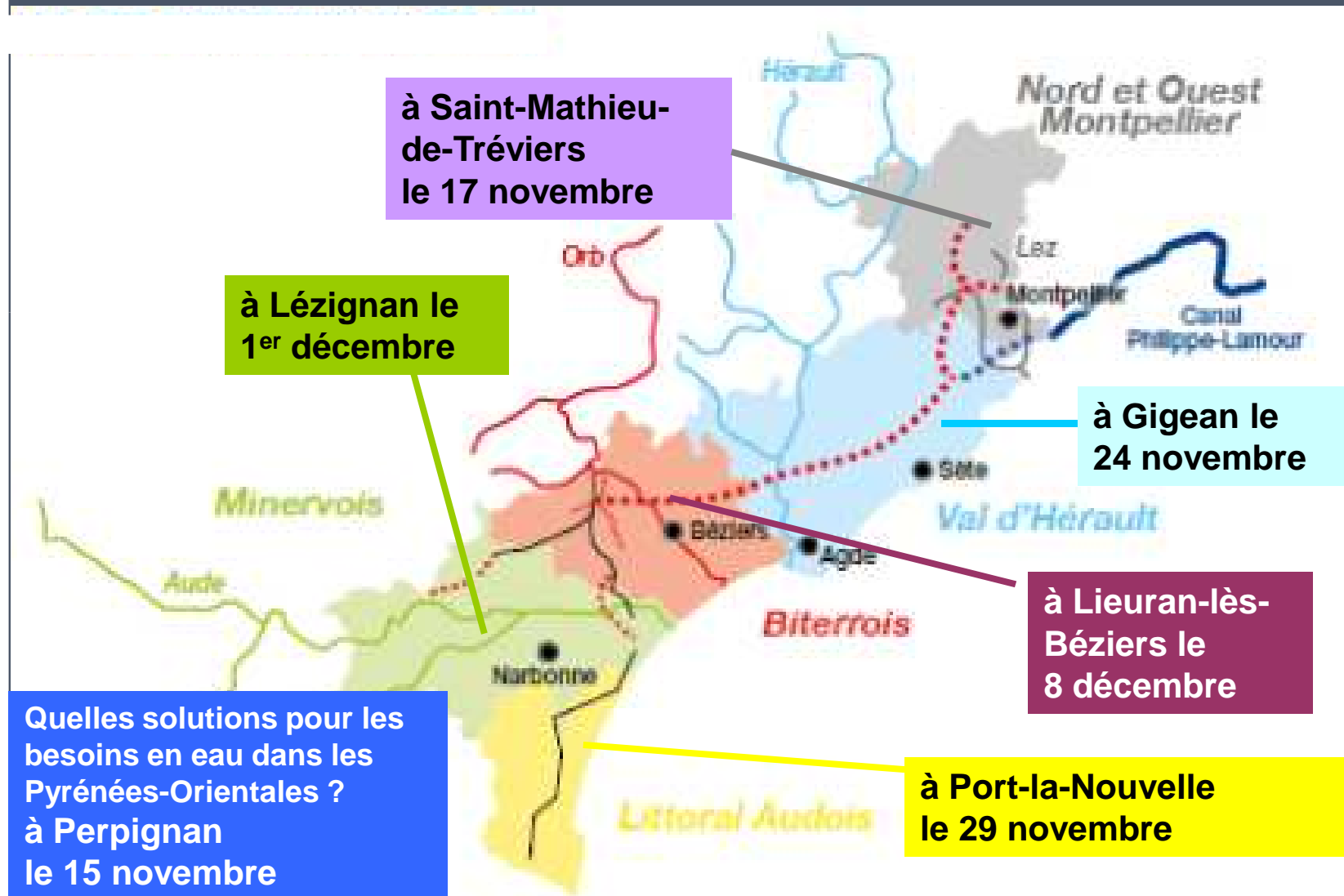
Une réunion de clôture

Les réunions, ouvertes à tous, se tiennent de **18h à 21h** dans 11 villes de la région



## Les six réunions territoriales

Elles permettront aux habitants et aux acteurs de débattre de chacun des maillons du projet :



## Les questions auxquelles le débat doit permettre de répondre :

*(définies après rencontres avec les acteurs et consultation sur Internet)*

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions ?
- Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?





**Merci de votre attention**

**Commission particulière du débat public sur le  
Projet Aqua Domitia**

**La Coupole Sud - 329 rue Léon Blum – Montpellier**

**tél : 04 99 54 96 80 - fax : 04 99 54 96 85**

**[contact@debatpublic-aquadomitia.org](mailto:contact@debatpublic-aquadomitia.org)**

**[www.debatpublic-aquadomitia.org](http://www.debatpublic-aquadomitia.org)**

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Aqua Domitia



# Programme



Philippe Marzolf, CPDP	(10')
Film de présentation du projet, BRL	(5')
Enseignements à mi-parcours du débat public, par les membres de la CPDP	(15')
Echanges avec le public	(10')
Béatrice Négrier, Région Languedoc-Roussillon et Eric Belluau, BRL	(20')
Echanges avec le public	(60')
<u>Interventions (intercalées entre les échanges avec le public) :</u> Louis Pouget, Communauté d'agglomération de Montpellier Michel Pontier, Chambre d'agriculture de l'Hérault Céline Hugodot, ASA du Canal de Gignac	

